

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-20x-00653 Référence de la demande : n°2020-00653-031-001

Dénomination du projet : 1091 - ASSET

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : ROPERT-COUDERT Yan - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN souligne les efforts accomplis cette année en ce qui concerne la rédaction du dossier de demande de dérogation et apprécie la qualité du dossier.

Ce programme s'inscrit dans la lignée des efforts internationaux visant à établir un suivi au long terme des performances de reproduction et de prospection alimentaire en mer d'espèces éco-indicatrices des changements environnementaux afin de relier ces performances aux caractéristiques physiques du milieu.

Le CNPN confirme l'avis du CEP :

Avis FAVORABLE.

Un compte-rendu annuel est demandé.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 août 2020

Signature :

